

*SESSION ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU
S.I.V.U. FAVEROLLES - LES PINTHIERES*

Séance du mardi 07 février 2017

Convocation du 02 février 2017

Le mardi 07 février 2017, Le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Faverolles en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Calmus Philippe,

Etaient présents :

Titulaires : Mmes DAINNAIN et POUILLY, MM. CALMUS, GOUDIN, MAUNY, GASNIER.

Procuration : M. SEMETEYS à Mme POUILLY

I) Approbation du Dernier Compte-Rendu

Aucune remarque sur le Compte-rendu du 15 novembre 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II) Election du Secrétaire de Séance

Mme POUILLY est nommée secrétaire de séance.

III) Révision des statuts du SIVU.

Suite à la création de la nouvelle Communauté de Communes des Portes Eulériennes d'Ile-de-France le service du contrôle de légalité de la Préfecture nous a contactés pour nous avertir que les statuts du SIVU avaient besoin d'être modifiés. Les compétences ayant changé à compter du 01/01/2017.

Différents points sont revus et une proposition va être envoyée en Préfecture pour validation auprès du contrôle de la légalité.

Une fois les nouveaux statuts validés par la Préfecture, les membres du Conseil devront se réunir à nouveau pour délibérer.

Chaque conseil municipal des communes membres, devra ensuite approuver par délibération dans un délai de 2 mois les nouveaux statuts du SIVU.

Vote à l'unanimité pour la proposition de nouveaux statuts.

IV) Orientations budgétaire

Le vote du Budget 2017 aura lieu le mardi 14 mars, il convient donc de connaître les différents projets et travaux pour 2017.

- Travaux :

- ⇒ il faut refaire les peintures des huisseries extérieures de l'école. M. GASNIER a reçu un devis et est en attente d'un deuxième devis. Le montant devrait approcher les 8 000 euros.

Pas d'autres travaux prévus cette année.

- ⇒ Installation du vidéoprojecteur dans la classe de CE1-CE2

V) Point sur le personnel

- Mme NOGUEIRA Sylvia ; son contrat CAE prend fin le 28 février 2017 et ne sera pas renouvelé. Beaucoup trop d'absences et de retards. M.CALMUS et Madame DAINNAIN la recevront pour l'informer. Nous avons dû recruter un agent contractuel en urgence pour pallier ses absences.
- Mme ALVES Sonia ; nous avons demandé l'avis de la CAP pour la prorogation de son stage d'1 an. A ce jour pas de retour du CDG28.
- Mme LEMAIRE Claudine ; Mme LEMAIRE est actuellement en arrêt de maladie ordinaire.

L'agent contractuel recruté pour remplacer Mme NOGUEIRA donnant entière satisfaction, il est envisagé de lui proposer un contrat. Il faudrait vérifier si cette personne peut être éligible au CAE.

VI) Point divers

Restauration scolaire : plusieurs remarques de la part de quelques parents sur la qualité et l'équilibre des repas. A vérifier et à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H00